Souk Ahras le 30 Novembre 2017

**P.V de Réunion du Comité Pédagogique National Vétérinaire (C.P.N.V)**

Les 29 et 30 Novembre 2017, s’est réuni à l’université Mohamed Chérif Messaadia de Souk Ahras, le Comité Pédagogique National Vétérinaire (CPNV), afin de débattre des points inscrits à l’ordre du jour à savoir :

-Architecture de la formation vétérinaire

- Modalités d’accès à la filière.

- Formation complémentaire (équivalent Master 2)

Il a été présenté par le Professeur BOUZEBDA-AFRI, un récapitulatif des différentes réunions qui se sont tenues à travers le territoire national depuis 2015 jusqu’à l’installation officielle du CPNV, sur différents aspects de la formation vétérinaire (refonte des programme, relation avec le secteur socio-économique, état des lieux, problème des effectifs étudiants, rapport enseignant/enseigné, ….).

Le constat fait à travers ces différentes réunions est que la formation vétérinaire dans notre pays a besoin d’être revue. Les effectifs pléthoriques affectés aux différents établissements nationaux de formation, sont pour une grande part et de l’avis de tous, à l’origine de la dégradation de la qualité de la formation. La durée de la formation en médecine vétérinaire est également incriminée dans le recul de la qualité de formation de nos étudiants sortants.

A ce propos, plusieurs initiatives ont été prises par le passé pour aboutir à des recommandations qui pourraient se résumer dans les quelques points suivants :

1. Réduire les flux d’étudiants admis à la formation vétérinaire (en raison du fait qu’il s’agit là d’une formation appliquée par excellence)

2. Assurer une formation de qualité en mettant l’accent sur le fait que le vétérinaire représente un maillon fort tant dans le domaine économique que dans le domaine de la santé publique.

3. Capitaliser les moyens tant humains que matériels qui existent dans les différents établissements au service de la formation vétérinaire.

4. Favoriser la mobilité des compétences scientifiques (enseignants-chercheurs) entre les différents établissements de formation ainsi que celles des étudiants.

5. Associer le secteur utilisateur à la refonte des programmes et être à l’écoute de leurs préoccupations et leurs attentes.

6. Réactualiser le contenu des programmes d’enseignement dispensés et réfléchir sur une réforme de la méthodologie d’enseignement tant théorique que pratique.

7. Dans un souci d’assurer une meilleure couverture sanitaire au niveau national, réfléchir à une répartition géographique plus homogène des vétérinaires selon les spécificités régionales.

**1. PROPOSITION D’UNE ARCHITECTURE DE LA FORMATION VETERINAIRE**

Le C.P.N.V. suggère la création d’un Domaine spécifique aux Sciences Vétérinaires. La formation vétérinaire doit être exclusivement assurée par école , Institut des sciences vétérinaires, ou institut agro-vétérinaires. Elle ne doit pas être rattachée à une faculté adoptant le système L.M.D.

* 1. **Modalités d’accès**

**1.1.1.Effectif**

L’ensemble des membres du CPNV sont unanimes sur le fait qu’il est d’une nécessité absolue de réduire les effectifs d’étudiants accédant à la médecine vétérinaire et ce, pour tous les établissements de formation.

* Le recrutement est national pour les sept établissements de formation vétérinaire
* Un nombre de 350 bacheliers sera répartis équitablement entre les 07 établissements de formation vétérinaire à savoir 50 par établissement.

**1.1.2. Conditions d’accès**

* L’accès à la formation graduée est conditionné par une inscription nationale.
* Les candidats doivent être titulaires en priorité d’un bac en sciences expérimentales ou mathématiques ou techniques mathématiques (deuxième priorité) avec une moyenne générale compensée supérieure ou égale à 12,50/20. (Moyenne d’éligibilité)
* La moyenne compensée entre physique et sciences naturelles ne doit pas être inférieure à 12,50/20.

**2. Cycles de formation**

**2.1. Premier cycle**

Ce cycle concerne la formation graduée pour l’obtention du diplôme de docteur vétérinaire.

* Après un long débat, il a été décidé à la majorité que la durée de formation vétérinaire soit de **05 années** à l’instar de nombreux pays dans le monde. Cette formation sera achevée par un projet de fin d’études à soutenance publique.

**2.2. Deuxième cycle**

* C’est un cycle de deux années pour l’obtention d’un Diplôme d’ Etudes Vétérinaires Spécialisées (DEVS). L’accès à ce cycle se fera par voie de concours national. Ce diplôme donne accès à l’exercice de la profession au titre de vétérinaire spécialiste qui devra être reconnu par les deux secteurs public et privé et peut permettre de concourir à une formation doctorale. Après une année de formation théorique et pratique, la seconde année de ce cycle sera consacrée à la préparation et la soutenance publique d’un mémoire d’Etudes Vétérinaires Spécialisés.
* Cette formation s’articule sur plusieurs spécialités :
  + Productions et santé animales
  + Sciences cliniques
  + Santé publique
  + Industrie agro-alimentaires des denrées d’origine animale
  + Faune sauvage et pathologies exotiques

**2.2.1. Conditions d’accès au DEVS**

Etre titulaire Titulaires du diplôme de docteur vétérinaire

Les responsables d’offre de formation DEVS désirant ouvrir une formation doctorale devront le préciser dans leur cahier des charges.

NB 1 : D’autres spécialités de formation pourront être proposées selon les spécificités de l’Etablissement

NB 2 : Plusieurs options de formation peuvent être proposées dans chacune des spécialités.

**2.3. Troisième cycle**

D’une durée de trois années, cette formation permet l’obtention du diplôme de « Doctorat en Sciences Vétérinaires ». L’accès à cette formation doctorale se fait par ordre de mérite sur la base des résultats obtenus durant le cursus DEVS dans l’option proposée. Le nombre de candidats sera préalablement défini en fonction des besoins nationaux. Le cahier des charges sera rédigé conformément aux textes réglementaires régissant la formation doctorale.

**3. Formation complémentaire (équivalent Master 2)**

Au sujet de la formation complémentaire, il a été demandé par monsieur le responsable des écoles nationales hors université (Mr AIT ZAI) au président du CPNV d’étudier dans la réunion de souk Ahras les programmes de formation complémentaire vétérinaire proposés par les différents établissements de formation vétérinaires afin de valider un programme commun.

En raison des disparités entre les situations actuelles de différents centres de formation, certains centres ont déjà dispensé un enseignement différent l’un de l’autre selon ces particularités locales sans habilitation des programmes (Souk Ahras et Constantine), l’institut des sciences vétérinaires de Tiaret a proposé une formation complémentaire et attend également une habilitation pour la démarrer, d’autres n’ont pas proposé de programmes (El Tarf, Batna et Blida).

Dans un souci de régler cette situation exceptionnelle et à titre transitoire, il est proposé que les programmes déjà dispensés à Constantine et Souk Ahras et celui proposé à Tiaret soient validées tel quel (habilitation des programmes). Pour les centres de formations Batna, Blida et El Tarf, il est proposé de permettre l’inscription à cette formation complémentaire des étudiants de promotions 2016-2017 et 2017-2018. Les programmes proposés seront transmis à la prochaine réunion du CPNV à Constantine.

La séance été levée à 13h00.

Ci-joint : P.V de présence des membres du CPNV.